Saison 2026-2027

PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE
PV N°44 CS/14

Réunion du	**Jeudi 05 novembre 2026**
Présidence :	DA SILVA S.
Présents :	VADOT B. – BELORGEY B.
Excusés :	FAORO P. –– IPOUA G. - CHEVANNE T.

I - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boite mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

PLANNING DE JOURNÉE
En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE
Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec Ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI
Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.
En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents
Devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail.

1.1 COUPES DE COTE D'OR

16ème de finale COUPE FUTBOL EMOTION F BACHELARD

Match non joué :
CCOF – FONTAINE DIJON 3 du 25/10/2026 se jouera le 11/11/2026 à 14h30.
VNFC - VINGEANNE FC se jouera le 11/11/2026 à 14h30.
US BRAZEY – FCNCS se jouera le 11/11/2026 à 14h30.
MUNICIPAUX DIJON – TALANT se jouera le 11/11/2026 à 14h30.

16ème de finale COUPE COMPLEMENTAIRE CREDIT AGRICOLE

81015902 FCMPL – QUETIGNY 2 se jouera le 11/11/2026 à 14h30.
81015904 AS DIJON SUD – ST REMY se jouera le 11/11/2026 à 14h30.

1.2 RETOUR DE LA SROC et CDA

RESERVE D'AVANT MATCH
Retour du dossier de la SROC du 28/10/2026.
Match 79965415 Cpe Futbol Emotion- F Bachelard ASC PLOMBIERES – ALC LONGVIC 3 du 25/10/2026.
La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 28 octobre 2026 qui dit la réclamation d'avant-match recevable sur la forme, dit la réclamation d'avant-match non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.
La commission homologue le résultat.

RESERVE TECHNIQUE :
Match 5661323 D3 B ECHENON – DIJON DINAMO du 04/10/2026.
Après étude des pièces versées au dossier, de la Feuille de Match Informatisée (FMI), de la confirmation de réserve adressée par le club d'Echenon, du rapport complémentaire de l'arbitre ainsi que des dispositions réglementaires et de la procédure applicable au dépôt d'une réserve technique, la Commission Départementale de l'Arbitrage, statuant en première instance.

DIT
Que les conditions de formulation et de retranscription de la réserve technique de l'équipe d'Echenon ne sont pas conformes aux dispositions réglementaires et à la procédure applicable ;
DÉCLARE
IRRECEVABLE la réserve technique déposée par l'équipe d'Echenon.

La CS confirme le résultat.

1.3 CHANGEMENT DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Foot clubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Foot clubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de facilité le traitement de la demande

- **Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.**
- **Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €**

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match 56572599 D1 A OLYMPIQUE CHAIGNAY 1 - MONTBARD VENAREY 1 du 08/11/2026 se jouera le 07/11/2026 à 15H00.
Match 79515308 D4 D AS SEURRE – ESTV 2 du 11/11/2026 se jouera le 13/12/2026.
Match 56610309 D3 A MANLAY – MVF du 08/11/2026 se jouera le 07/02/2027.
Match 79515322 D4 D MANLAY 2 – LONGCHAMP 2 du 08/11/2026 se jouera le 13/12/2026.

1.4 DELEGATIONS

DESIGNATION DELEGUES:

DATE DU MATCH	DIVISION	GROUPE	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	ARBITRE	DELEGUE
08/11/2026	D2	A	MARSANNAY 2	ASFO		CHUDZIAK Philippe
07/11/2026	U18	D2 B	CHENOVE	QUETIGNY AS		MAPANAS Hilaire
11/11/2026	COUPE		As DIJON SUD	ST REMY		MAPANAS Hilaire
14/11/2026	D2	A	ASFO	SAULON CORCELLES		RODRIGUES Armando
15/11/2026	D3	B	BRAZEY	DINAMO		MOINGEON Daniel
15/11/2026	D3	D	AS DIJON SUD	ASFO 2		MAPANAS Hilaire
14/11/2026	U18	D2 B	ALC LONGVIC	FCNCS		CHUDZIAK Philippe

1.5 COURRIELS

GRESILLES : demande de programmation des matchs seniors à domicile de l'équipe 2 à 19h.
Après demande à la ville de Dijon, les matchs U18 de DIJON ULFE ayant lieu à 17h30. Il ne sera pas possible de satisfaire à la demande.
MANLAY : Arrêté municipal jusqu'à nouvel ordre par suite de l'engazonnement.
FONTAINE/DIJON : la commission a déjà répondu le 22 octobre.
DIJON MUNICIPAUX : pris note.
NOLAY : les matchs auront lieu au stade d'EPINAC jusqu'à la trêve.
IS/SELONGEY : les matchs des seniors D2 auront lieu au Stade intercommunal d'Is-sur-Tille – Terrain synthétique.

Rapport de délégation :

Mr CHUDZIAK – Mr MAPANAS – Mr MOINGEON D.

1.6 MATCH ARRETE

Match 56611339 D3 B AIFC – ENT NOLAY/EPINAC du 01/11/2026.
La rencontre a été arrêtée à la 85e minute par Mr GONZALEZ, arbitre officiel, en raison de plusieurs blessures survenues parmi les joueurs de l'équipe de l'ENT NOLAY/EPINAC.
À la suite du rapport de l'arbitre, il a été constaté que l'équipe de l'ENT NOLAY/EPINAC disposait de moins de 8 joueurs pour poursuivre la rencontre.
En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à l'ENT NOLAY/EPINAC (0 – 8 ; -1 pt) pour en porter le bénéfice à AISEREY.

II- JEUNES

CHAMPIONNATS JEUNES GARCONS FEMININES

DATES BUTOIRS

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard des championnats jeunes phase automne est le 20/12/2026.
Les feuilles de matchs et les feuilles de défis jonglages devront être envoyées au secrétariat du District IMPERATIVEMENT pour le Lundi 21 Décembre 2026.
La Commission homologuera match perdu 0 pt à chaque club pour les matchs non joués.
Les feuilles de défis non reçues au Lundi 21/12/2026 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point.

2.1 FORFAITS

Match 79565204 U18 D3 A AIFC – ENT FCAB/ESVO du 31/10/2026.
Forfait non déclaré de l'ENT FCAB/ESVO.
En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à ENT FCAB/ESVO (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à AISEREY.
Amende 120 € à ENT FCAB/ESVO.

Match U15 D2 C GRESILLES – ENT AIFC/ST JEAN du 07/11/2026.
Forfait déclaré de l'ENT AIFC/ST JEAN.
En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à ENT AIFC/ST JEAN (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à DIJON GRESILLES.
Amende 60 € à ENT AIFC/ST JEAN.

COUPE PITCH DU 31/10/2026.
Forfait de :
AIFC – CSFC – FAUVERNEY – CHENOVE – SAULIEU – ST JEAN – UFCO – RUFFEY STE MARIE.

2.2 REPROGRAMMATION MATCH

Match 56657996 U18 D1 GEVREY – AS BEAUNE se jouera le 12/12/2026.
Match 56656692 U18 D1 ST APO – AS BEAUNE se jouera le 05/12/2026.
Match 79546295 U18 D2 A ST APOLLINAIRE 3 – CERCLE TALANT se jouera le 11/11/2026.
Match 79546293 U18 D2 A ENT UFCO/SOMBERNON – MVF se jouera le 11/11/2026.
Match 79546252 U18 D2 B MEURSAULT – CHAMPDOTRE/LONGEAULT se jouera le 11/11/2026.
Match 79546251 U18 D2 B CHENOVE – DIJON ULFE se jouera le 11/11/2026.
Match 79546249 U18 D2 B QUETIGNY – FAUVERNEY se jouera le 11/11/2026.
Match 79565379 U18 D3 A ENT FCAB/ESVO – CERCLE TALANT 2 du 17/10/2026 se jouera le 05/12/2026.
Match 79770315 U13 D2 C Pouilly En Auxois As 1 - St Apollinaire 3 du 31/10/2026 se jouera le 07/11/2026.
Match 79567609 U15 D3 A IS/SELONGEY – ENT SAULIEU/MOUX du 19/09/2026 se jouera le 12/12/2026.
Match 79074659 U15 D1 MVF – DIJON USCD se jouera le 12/12/2026.
Match 79770316 U13 D2 C J D F 21 1 - Cercle Talant 1 du 31/10/2026 se jouera le 11/11/2026.
Match 79566238 U13 D3 A UCCF 2 – CSF CHANCEAUX du 31/10/2026 se jouera le 12/12/2026.

2.3 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de facilité le traitement de la demande

- **Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match Jeunes D1-D2-D3-D4 20 €**

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match 79577687 U15 D3 B DAIX 2 – ASPTT DIJON 3 du 05/12/2026 se jouera sur le terrain de l'ASPTT.
Match 56711779 U13 D1 A GEVREY – MARSANNAY du 21/11/2026 se jouera à MARSANNAY.
Match 81082375 U12 ESPOIR/PRINTEMP VNFC – ASF DAIX du 21/11/2026 se jouera le 23/03/2027.

2.4 COURRIERS

AISEREY :
La commission souhaite un bon rétablissement au joueur blessé.
FCAB :
Nous informant que suite à une panne d'éclairage sur le terrain honneur, les matchs U18 D3 auront lieu le dimanche matin à 9h30.
DAIX :
Les matchs U13 auront lieu sur le stabilisé.
DIJON ULFE :
Ce sont les joueurs ayant joué la Pitch qui sont pris en compte pour le dernier match.

2.5 TOURNOIS

DECLARATION DE TOURNOI
RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs l'**obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le **District** autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***

Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.

Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi

Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas concidérés comme déclarés auprès des instances.

Pour information

Tout club participant à un tournoi organisé à une date correspondant à une journée de championnat, une journée de rentrée ou une Journée Nationale des Débutants (JND) devra prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la tenue de ses rencontres officielles. Aucun report ne sera accordé de droit du fait de la participation à un tournoi.

AS SEURRE : FUTSAL :

U8 le 13/02/2027 – U12 le 14/02/2027 – U10 le 20/02/2027 – U15 le 21/02/2027.

III- FEMININES

3.1 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de facilité le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 F et 3 jours U15 F - U13 F ->20 €

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match 79554461 Critérium U13 Fem FC NCS – MARSANNAY du 07/11/2026 se jouera à Marsannay.

Match 79548439 CRITERIUM SENIORS FEM A 8 POULE B GENLIS AS 1 - TILLES F.C. 1 du 02/11/2026 se jouera le 23/11/2026.

Match 79548447 CRITERIUM SENIORS FEM A 8 POULE B GRESILLES FC – GENLIS du 09/11/2026 se jouera le 14/12/2026.

3.2 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

Suite à un tour de CBFC U18F CREDIT AGRICOLE : les matchs suivants sont reprogrammés comme suit :

79551335 LONGVIC-MARSANNAY du 22/11/2026 se jouera le 13/12/2026.

79552099 AS CHATENOY LE ROYAL 2 – BEAUNE AS du 22/11/2026 se jouera le 13/12/2026.

79552098 ENT DUC/GEVREY/CHE – SUD FOOT 71 du 21/11/2026 se jouera le 05/12/2026.

79552109 ENT DUC/GEVREY/CHE – BEAUNE AS du 05/12/2026 se jouera en DU, les 2 clubs devront trouver une date avant le 21/12/2026.

IV- FUTSAL

Match 79971548 F5 3 – VNFC du 10/11/2026 se jouera à SELLENET à 21h15.

Match FCDC 1 – FCDC 2 se jouera le 09/11/26 à CLENAY.

V- FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.
En cas de dysfonctionnement de la tablette
A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission…).
En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,
Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :
- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €

• Non-envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La Commission Sportive rappelle que la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions.

Afin d'éviter toute difficulté cette saison, il est demandé à chaque club de :

- Vérifier que tous les dirigeants et/ou éducateurs disposent bien d'un profil FMI actif,
- S'assurer qu'ils sont correctement rattachés à leur équipe dans l'outil de gestion.

En cas de problème technique empêchant la saisie de la FMI, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
2. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.
3. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
4. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.

Date	Match	Analyse Feuille de Match
11/10/2026	Seniors D2 / Unique / Poule C Fcj Mahoraise Dijon 1 - Chenove 1	Réception constat échec, attente feuille de match papier
31/10/2026	U15 D2 / Automne / Poule C (Ex B) Beaune A.S. 2 - Dijon Fco Fem 2	Réception feuille de match papier
01/11/2026	Seniors D4 / Unique / Poule D Tart Haut Varanges 2 - Ent. Nolay Epinac 2 2	Réception constat échec, feuille de match papier
01/11/2026	Seniors D4 / Unique / Poule B Centre Cote D'Or F. 1 - Gresilles F.C 2	Réception constat échec, feuille de match papier
02/11/2026	Criterium Seniors Fem A 8 / Unique / Poule B Dijon - A.S. Poussot 1 - Gresilles F.C 1	Réception constat échec, feuille de match papier

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président de la Commission Sportive

DA SILVA S.